

Écrit par le 10 avril 2025

La cheminée d'Aramon sera démolie le 7 juin prochain



On savait déjà que la cheminée de l'ancienne centrale thermique d'Aramon devait être démolie en juin prochain. EDF vient de confirmer la date : cela sera le mercredi 7 juin. Inactive depuis avril 2016, celle qui en son temps fût la plus haute de France disparaîtra donc définitivement de l'horizon gardois.

« La mission de nos équipes, ne s'arrête pas à l'exécution opérationnelle de ce geste technique exceptionnel, explique EDF. Déconstruire, valoriser et réhabiliter, c'est préparer l'avenir du site industriel. »

Ecrit par le 10 avril 2025

En effet, depuis 7 ans déjà les équipes d'EDF spécialisées dans la déconstruction des centrales thermiques s'affairent à la réhabilitation du site. Les cuves à fioul ont été rasées et une centrale photovoltaïque d'une puissance de 5MW a vu le jour en lieu et place. A terme, l'objectif est de rendre le terrain apte à un nouvel usage industriel d'ici 3032.

Par ailleurs, EDF a impulsé, dès 2015, le projet 'Cleantech Vallée', un écosystème regroupant 28 startups, des industriels et des collectivités locales afin de développer des technologies propres pour soutenir la transition écologique. Une initiative qui a notamment déjà permis la création d'une quarantaine d'emplois.

[Retrouvez ici l'historique de la cheminée de la centrale d'Aramon](#)

Pour autant, l'abattage des 252 mètres de briques et de béton de la cheminée constitue une des étapes les plus spectaculaires de cette transition. Pour rappel, lors de sa mise en service en 1977, la cheminée d'Aramon était alors la plus haute cheminée de France jusqu'à la mise en service de celle de Gardanne (297 mètres) en 1984.

Si le détail des modalités de l'opération n'est pas encore connu, sa destruction devrait affecter la circulation fluviale, routière, aérienne ainsi que les riverains. EDF précisera d'ailleurs prochainement les conditions techniques et organisationnelles de la démolition.

Tricastin : le grand public appelé à se prononcer sur l'extension de l'usine GBII d'Orano

Ecrit par le 10 avril 2025



La Commission nationale du débat public vient de lancer la concertation préalable au projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium GBII à Tricastin. A ce titre, le grand public est invité à se prononcer jusqu'au 9 avril prochain sur l'augmentation de la capacité de production du site industriel du groupe Orano afin de réduire la dépendance des centrales nucléaires occidentales aux combustibles provenant de Russie.

Ils sont trois : Isabelle Barthe, Etienne Ballan et Denis Cuvillier. C'est le trio que [la CNDP](#) (Commission nationale du débat public) a désigné pour mener à bien [la concertation préalable sur le projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium Gorges Besse 2 \(GBII\)](#) situé à Bollène dans la partie vauclusienne du site nucléaire de Tricastin.

C'est Orano qui, au titre de l'article L.121-12 du code de l'environnement, a sollicité la CNDP afin de mener cette démarche. Si un débat public avait déjà eu lieu en 2004, en amont de l'enquête publique de 2006, sur le projet de l'usine Georges Besse 2 mis en service à partir de 2011, cette concertation s'était faite sur la base d'une capacité de production annuelle de 7,5 millions d'UTS (Unité de travail de séparation), contre 11 millions d'UTS initialement prévues.

Aujourd'hui, Orano souhaite donc à nouveau atteindre ce volume maximal de production. Cependant, compte tenu des caractéristiques du projet et de l'ancienneté du débat public initial la CNDP a donc confirmé, en octobre dernier, qu'il serait nécessaire d'organiser une nouvelle concertation préalable.

Ecrit par le 10 avril 2025

« Ouvrir le débat au plus grand nombre ».

Etienne Ballan, garant de la concertation

Ce débat prévoit que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement », expliquent les 3 garants du débat nommés par la CNDP.

Pour cela, des rencontres de proximité, des réunions publiques, des visites du site, des réunions dédiées aux acteurs économiques, des forums et des tables-rondes auront lieu jusqu'au 9 avril. [Un site dédié](#) recense le détail de ces différents rendez-vous proposés notamment dans les communes de Pierrelatte, Montélimar, Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bourg-Saint-Andéol, Valence, Lyon et Orange. C'est d'ailleurs dans la cité des princes que se déroulera le 4 avril la réunion publique de synthèse de la concertation.

« Nous avons la volonté de permettre au grand public de participer à ce débat public en évoquant tous les sujets », insiste Etienne Ballan, garant de la concertation.



De gauche à droite : Denis Cuvillier, garant de la CNDP, François Lurin, directeur du site Orano de Tricastin, Christophe Mei, chef de projet chez Orano, et Frédéric Bernasconi, directeur du programme au sein d'Orano..

Ecrit par le 10 avril 2025

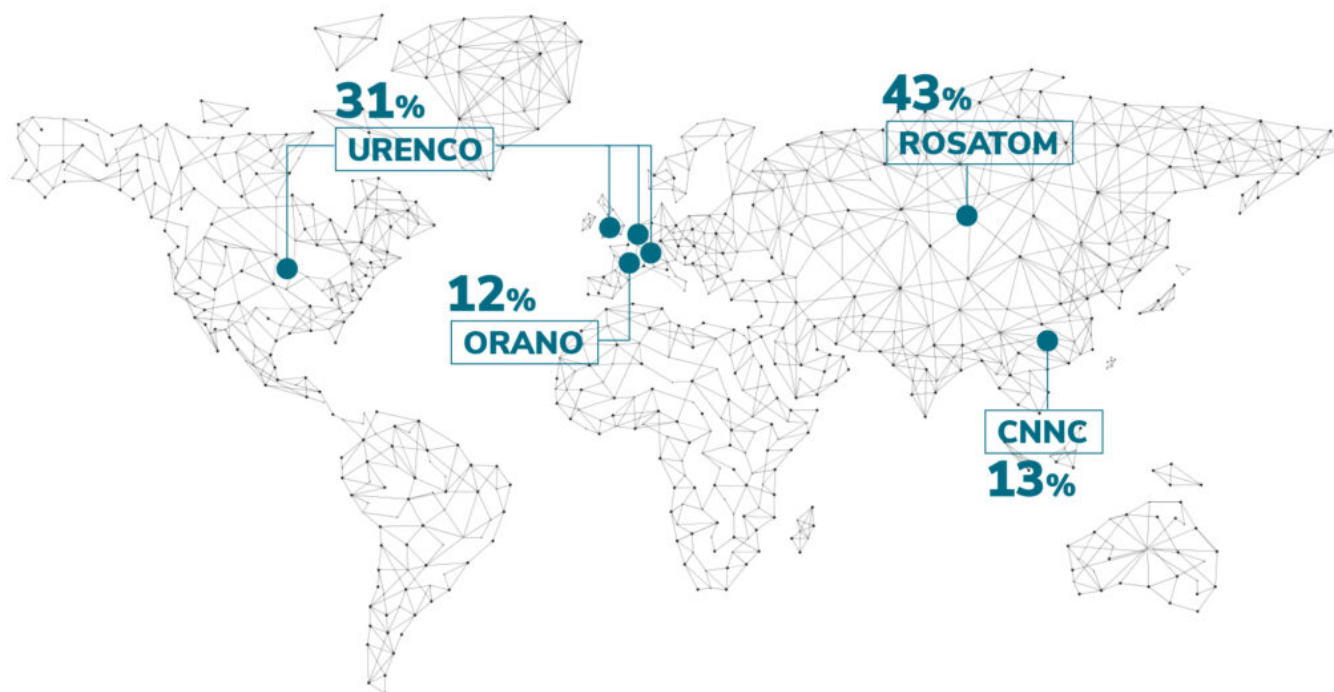
La guerre en Ukraine a tout changé

A ce jour, l'usine GBII dispose déjà de 2 unités en fonctionnement permettant l'enrichissement d'uranium par un procédé de centrifugation intervenant dans la fabrication de combustible destiné aux centrales nucléaires. Le site, mis en service progressivement entre 2011 et 2016, est composé de 8 modules pour l'unité Sud et 6 modules pour l'unité Nord. L'uranium enrichi produit par l'usine, à usage exclusivement civil, permet d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 90 millions de foyers.

De quoi faire d'Orano (12%) l'un des quatre groupes à maîtriser cette technologie avec le russe Rosatom (43%), les anglo-germano-néerlandais d'Urenco (31%) et les Chinois de CNNC (13%), soit 99% de la production mondiale.

« Cette augmentation vise à contribuer à la souveraineté énergétique occidentale. »

Seulement, si cette production était suffisante jusqu'alors dans le marché mondial, la guerre en Ukraine a rebattu les cartes et les pays occidentaux se sont rendus compte de leur dépendance à la Russie. En effet, Rosatom est très présent sur le marché occidental. Les importations russes représentent en moyenne aujourd'hui 30% des besoins occidentaux de production d'uranium enrichi dont 28% aux Etats-Unis et 31% en Europe.



A ce jour, le russe Rosatom dispose de 43% de la capacité d'enrichissement de l'uranium dans le

Ecrit par le 10 avril 2025

monde. Ses importations représentent 30% des besoins occidentaux dont 28% aux Etats-Unis, et 31% en Europe. Une dépendance à laquelle les pays occidentaux veulent désormais mettre fin en raison de la guerre en Ukraine.

Pour mettre fin à cette dépendance énergétique, l'Europe et les Etats-Unis veulent reprendre la main sur ce marché sans pour faire autant appel à la Chine qui, de toute façon, exporte très peu pour se consacrer à son marché domestique.

L'usine GBII ne s'arrête jamais et tourne à plein régime

« Dans le contexte géopolitique actuel, cette augmentation vise à contribuer à la souveraineté énergétique occidentale, en se substituant à l'approvisionnement russe et à anticiper une situation de pénurie potentielle », explique François Lurin, directeur du site Orano-Tricastin.

Aujourd'hui, GBII tourne à plein régime, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Orano ne dispose donc plus d'une capacité de production supplémentaire. D'où la volonté du groupe hexagonal d'étendre son site actuel afin de disposer de quatre modules supplémentaires, identiques aux quatorze déjà existants, afin d'atteindre la capacité initiale prévue dans les années 2000.



GBII tourne actuellement à plein régime, ne permettant plus de hausse de sa production.

Le projet n'est pas figé

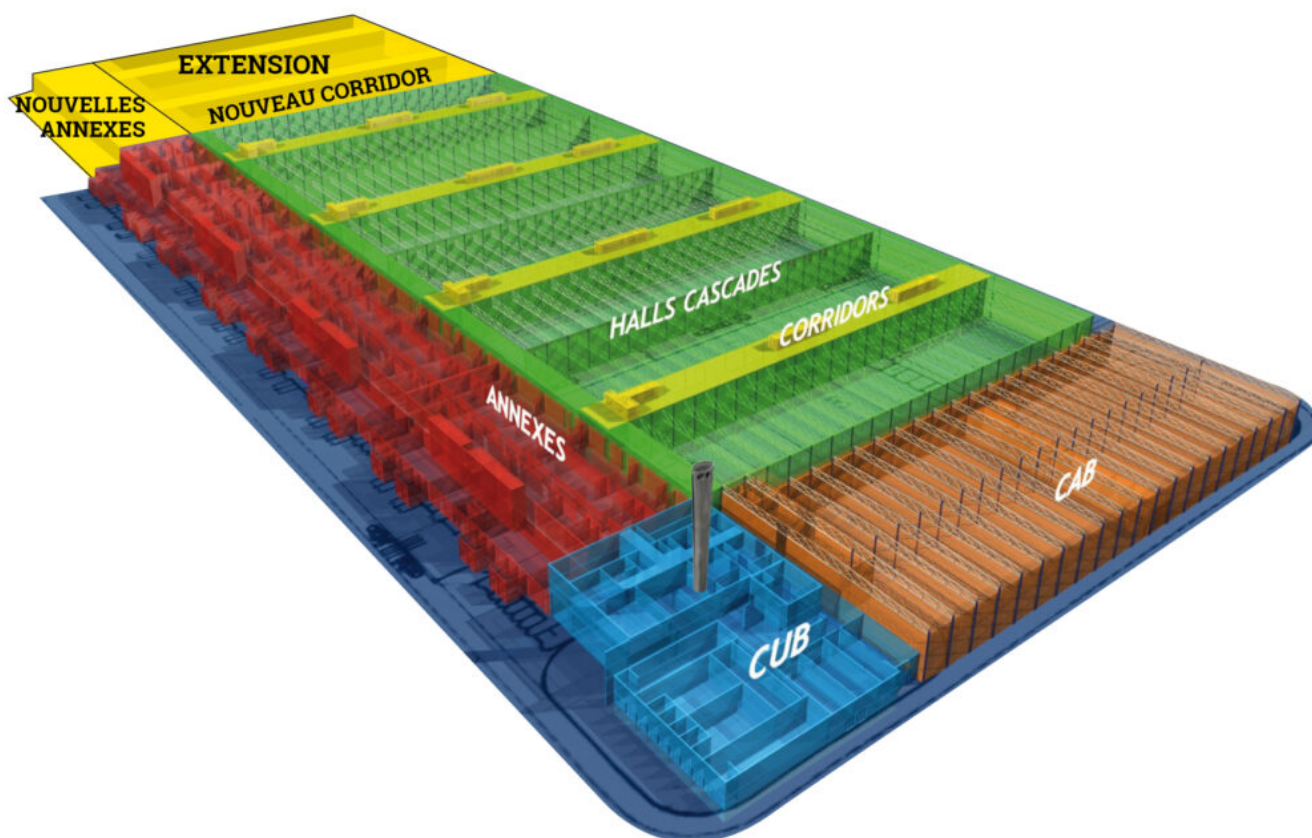
Ecrit par le 10 avril 2025

Pour autant, si Orano affiche sa volonté d'obtenir l'autorisation d'avoir la possibilité d'augmenter ses capacités de production, le groupe français attend également que ses éventuels clients se positionnent avant de lancer une éventuelle extension de GBII.

« Nous avons des contacts, notamment avec des électriciens américains » reconnaît François Lurin, directeur du site Orano à Tricastin, plutôt optimiste quant à leur finalisation.

« Le projet n'est pas arrêté, poursuit le directeur. Il peut être dimensionné ou ajusté afin de correspondre aux recommandations de la CNDP. »

En effet, à l'issue de la concertation, le projet d'extension de GBII peut être suspendu, abandonné, ou poursuivi, avec des modifications éventuelles. S'il est poursuivi, le projet devra faire l'objet d'une demande de modification du Décret d'autorisation de création (Dac), soumise ensuite à enquête publique. Cette dernière devant être nourrie des échanges avec le public et des contributions recueillies lors de la concertation.



En jaune, le projet d'extension de l'usine actuelle de GBII mise en service depuis 2011.

Un plan B aux Etats-Unis ?

« Les questions abordées concerne ainsi les déchets, la sécurité, avec la proximité de la centrale EDF, que se passera-t-il si le projet ne se réalise pas ?, faut-il le faire ici et sinon pourquoi ailleurs ?, détaille Etienne Ballan. Il s'agit d'un projet mondial où il faut éviter la confusion des sujets. »

« Nous souhaitons étendre prioritairement le site déjà existant de GBII qui a été prévu pour cela, rappelle

Ecrit par le 10 avril 2025

François Lurin. Cependant si le marché le nécessite et que nous n'obtenons pas l'autorisation de nous agrandir ici, nous pouvons éventuellement le faire aux Etats-Unis où nous avons déjà travaillé à l'implantation d'une usine de production de ce type. »

Cependant, pour Orano l'investissement, compris entre 1,3 et 1,7 milliards d'euros pour l'extension de GBII, sera très certainement supérieur car le site américain ne bénéficiera pas des synergies avec l'usine actuelle sur Tricastin.

« Les premières réactions, notamment celle du monde économique, sont assez favorable, complète Denis Cuvillier, garant de la concertation. A l'inverse, les associations environnementales mettent en avant l'opacité du projet ainsi que les éventuels dangers liés à la concentration sur Tricastin. Nous constatons également que le grand public affiche plutôt une grande méconnaissance du projet et que les attentes concernent surtout une information sur l'activité passée, présente et futur du site. »



C'est sur ce terrain, où 3 000 plots antisismiques ont déjà injectés dans le sol en prévision d'un agrandissement qu'Orano souhaite réaliser son extension de 20 000m². © Crespeau

Mise en service attendue mi-2028

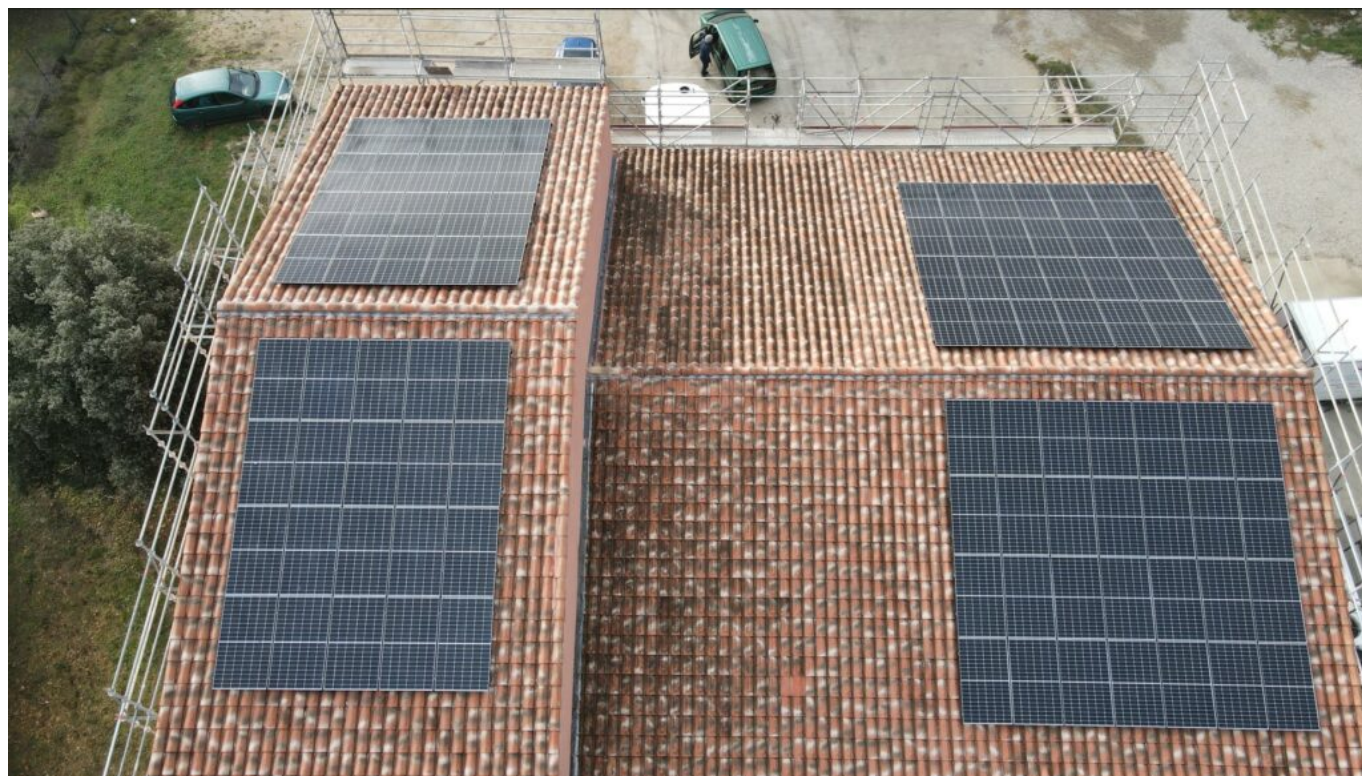
Si le calendrier est respecté, les premiers coups de pioche sont attendus pour le 1^{er} septembre 2024. Près de 5 000 camions-toupies seront alors ensuite nécessaire pour acheminer le béton destiné à la construction de cette extension de 20 000m² où 3 000 plots antisismiques ont déjà injectés dans le sol en prévision de cet agrandissement. Entre 400 et 600 personnes interviendront en moyenne quotidiennement sur ce chantier. Ils seront même jusqu'à 1 000 à travailler en période de pointe. Des travaux hors normes qui vont également nécessiter la pose de près de 200km de tuyaux et de câbles.

Ecrit par le 10 avril 2025

L'ensemble devrait être mis en service mi-2028. L'extension devant ensuite atteindre sa pleine capacité de production courant 2030. Une cinquantaine de personnes supplémentaires devrait être nécessaire pour faire fonctionner les nouvelles centrifugeuses sur ce site employant 350 salariés actuellement.

[Participer ici à la concertation préalable sur le projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium GBII à Tricastin](#)

Sorgues : La fromagerie SDV s'équipe de panneaux photovoltaïques



La fromagerie sorguaise SDV vient de se doter de panneaux photovoltaïques. Une installation réalisée par [Engie my power](#), filiale du groupe Engie, qui vise à permettre à l'artisan de réduire ses factures et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'habitude se sont des entreprises plus importantes qui se dotent de panneaux photovoltaïques en

Ecrit par le 10 avril 2025

toiture, mais la fromagerie sorguaise SDV située route d'Orange est l'une des premières TPE/PME de Vaucluse à s'équiper de la sorte. Un projet réalisé avec [Engie my power](#), filiale du groupe Engie, qui a permis la mise en place de 96 panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 kWc (kilowatt-crêtes), sur 4 parties du toit de la fromagerie, pour une surface totale de 164 m². De quoi permettre à l'entreprise vauclusienne 'd'autoconsommer' prochainement plus de la moitié de l'électricité produite.

Près de 100 000€ d'économie sur la facture d'électricité

Ces panneaux photovoltaïques, qui réduiront l'empreinte environnementale de la fromagerie, lui permettront également de réaliser des économies significatives dès la première année. L'installation devrait produire chaque année plus de 44 000 kilowattheures (kWh) d'électricité solaire soit plus d'1 million de kWh sur 25 ans, et éviter ainsi l'émission de 368 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), l'équivalent de 491 arbres à planter pour compenser cette empreinte carbone².

Financièrement, c'est une économie de près de 100 000€ sur la facture d'électricité qui est attendue sur cette période (hors éventuelles hausses de tarif d'électricité). L'entreprise pourra également bénéficier du gain de la revente d'électricité non consommée.

Une démarche aussi écologique qu'économique

« Engie my power accompagne les TPE/PME pour consommer moins et mieux l'électricité, grâce à une solution sur mesure d'autoconsommation solaire », déclare Sophie Devoisin-Lagarde, directrice d'Engie my power qui poursuit « Engie my power pour les Pros leur permet ainsi de faire des économies sur leurs factures d'électricité tout en réalisant un geste pour l'environnement. »

Engie my power commercialise depuis 2018 des solutions photovoltaïques pour les particuliers et petits professionnels en les accompagnant dans toutes les démarches administratives. Son ambition est de devenir, à horizon 2024, l'acteur de référence des solutions solaires décentralisées pour les puissances inférieures à 100 kilowatt crêtes (kWc).

Artisans, commerçants, TPE , PME : comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Ecrit par le 10 avril 2025

ALERTE INFO

Vous êtes artisan, commerçant, TPE ou PME, le ministère de l'Économie et des finances vous informe que vous avez droit à des aides pour réduire le montant de vos factures d'électricité.

Pour en bénéficier, vous devez impérativement [renvoyer cette attestation](#) à votre fournisseur d'énergie. Elle est également disponible sur le site de votre fournisseur d'énergie.

Ecrit par le 10 avril 2025

« C'est simple, rapide et vous trouverez sur le site internet de votre fournisseur d'énergie toutes les informations utiles sur les modalités d'envoi de cette attestation, explique les services des Finances publiques. L'envoi de l'attestation à votre fournisseur est nécessaire et urgent pour bénéficier d'une remise sur votre facture d'électricité de janvier. »

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet ou si vous souhaitez bénéficier d'explications pour remplir l'attestation, les Finances publiques rappellent que ses agents sont à votre service :

- au 0 806 000 245 ;
- au niveau de chaque département avec [ses conseillers en sortie de crise](#) ;
- sur rendez-vous dans votre centre des Finances publiques.

L.G.

Crise de l'énergie : « Nous sommes là pour protéger les entreprises de Vaucluse. »

Ecrit par le 10 avril 2025



« Nous chassons en meute », tel pourrait être le slogan des services de l'Etat et Chambres consulaires vauclusiennes réunis exceptionnellement afin de présenter les dispositifs d'aides du gouvernement aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie :

« Avec l'augmentation du coût de l'énergie, le parc nucléaire partiellement en maintenance et le conflit en Ukraine, nous sommes là, tous ensemble, l'Etat, les Chambres consulaires, les Finances publiques, l'URSSAF pour tendre la main aux entreprises, quelle que soit leur taille » annonce d'emblée le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, [Christian Guyard](#).

Au cours d'une conférence de presse, entouré de [Michel Laffitte](#), directeur départemental des Finances publiques de Vaucluse et de quelques collaborateurs, de la présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Valérie Coissieux, de Gilbert Marcelli, président de la Chambre de commerce et d'industrie, Christian Guyard a ajouté « Nous sommes là pour protéger, les entreprises, petites et grandes, les artisans, les commerçants impactés par la flambée des coûts du gaz et de l'électricité ».

Le détail des dispositifs d'aides de l'Etat

Il déroule le détail du dispositif d'aides proposées en fonction des cas. « Pour les TPE (Toutes petites entreprises de moins de 10 salariés), dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2M€ et une puissance inférieure à 36kVA (kilos volts ampères), la hausse des factures d'électricité ne dépassera pas 15% dès février prochain. Cela s'applique aussi aux entreprises ayant signé un contrat de marché à

Ecrit par le 10 avril 2025

280€/MWh. Deuxième catégorie : les TPE ayant une puissance de plus de 36kVA/an, dans ce cas l'amortisseur jouera son rôle et le plafond sera limité à 280€/MWh.

Pour les PME non éligibles au bouclier tarifaire, l'Etat prendra en charge 20% de la facture dès que le prix souscrit dépassera 180€/MWh. Enfin, pour les entreprises énergivores, électro-intensives un guichet d'aide est dédié depuis septembre dernier. Il est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023, mais avant toute demande, il vaut mieux voir sur internet ce que donne la simulation (www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite). Les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un accompagnement individualisé sur leur espace professionnel (impots.gouv.fr).

Comment bénéficier des aides ?

Pour bénéficier de ces aides, il suffit de transmettre une attestation sur l'honneur de votre éligibilité auprès de votre fournisseur d'électricité. Attention : la demande doit être faite avant le 1er mars.

Le Directeur départemental des Finances publiques, Michel Laffitte a précisé que ses services feraient preuve de bienveillance et que le paiement des impôts et des charges feraient l'objet d'un possible report de 48 mois, mais pas la TVA ni le reversement de prélèvement à la source.

Valérie Coissieux, au nom des artisans a rappelé que « ces aides sont uniques, elles n'existent qu'en France. Une cellule de téléphonie a été mise en œuvre par la Chambre des Métiers pour rassurer psychologiquement les patrons de pressings, les bouchers, les poissonniers qui ont été frappés de plein fouet par les augmentations insensées de fin 2022, sans parler de la flambée du prix de la farine, du beurre ou du carton d'emballage de gâteaux pour les boulangers-pâtisseries. Nous avons joint la moitié d'entre eux - soit 300 boulangers - nous avons fait le maximum pour les encourager à sortir la tête de l'eau, nous leur avons dit que l'URSSAF aussi serait à l'écoute avec indulgence ». Elle a rappelé les coordonnées de la « Cellule crise énergétique : assistance84@cmarpaca.



Ecrit par le 10 avril 2025

Christian Guyard, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, et les chambres consulaires du département ont présenté les différents dispositifs d'aides aux entreprises vauclusiennes afin de faire face à la crise actuelle des prix de l'énergie.

Gilbert Marcelli, le patron de la Chambre de Commerce et d'Industrie a précisé que nous traversons crises après crise depuis des mois et des mois. Après les gilets jaunes et les manifestations chaque samedi dans les centres villes de Vaucluse qui obligeaient les commerçants à baisser le rideau pour ne pas voir leurs vitrines voler en éclat, après le passage des manifestants, c'était la crise sanitaire, le confinement, la mise à l'écart des articles non essentiels. Il a poursuivi : « La psychologie, c'est bien jolie mais ça ne règle pas les factures. Nous, nous avons mis en service un Numéro Vert qui fonctionne (contrairement à ce que disait récemment le Président de la République), c'est le : 0 805 484 484. Trois personnes sont dédiées pour répondre au plus grand nombre. Nous nous sommes réunis en 'Interconsulaires' avec nos homologues de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, c'est justement pour faire un travail collectif au service des paysans, des patrons, des industriels, des commerçants. Nous sommes tous conscients que si nous n'obtenons pas de résultats concrets, il y aura des fermetures d'entreprises, des salariés au chômage, une aggravation de la précarité. »

Un millier de Vauclusiens déjà accompagnés

Frédéric Deroo, qui est conseiller départemental de sortie de crise de Vaucluse ajoute : « Ce comité existe depuis le Covid et il continue face à la crise que nous traversons. Avec des membres du Tribunal de Commerce, des experts comptables, d'anciens magistrats, des avocats bénévoles, des représentants de la Banque de France et de l'URSSAF, nous répondons au plus près des préoccupations de nos concitoyens, pour les soutenir, éviter les cessations d'activités. Derrière eux, il y a des collaborateurs, des familles, des êtres humains. Nous avons déjà accompagné un millier de vauclusiens ».

Le Directeur des Finances Publiques insiste : « Il est impératif, avant le 31 mars, de transmettre par internet votre attestation sur l'honneur à votre fournisseur d'électricité, (il suffit de cliquer sur 'PME' ou 'TPE') pour bénéficier du bouclier fiscal, de l'amortisseur d'électricité ou du guichet dédié. Toutes les entreprises seront aidées, au cas par cas. Chacun bénéficiera du meilleur tarif applicable selon son volume de consommation. Le délai de réponse variera. Pour les plus petits consommateurs ce sera dans quelques jours, pour les entreprises 'électro-intensives' qui devront joindre la dernière facture et un RIB (Relevé d'identité bancaire) quelques semaines seront nécessaires.

Chasser en meute

Christian Guyard, le représentant de l'Etat conclura : « Nous travaillons tous en équipe, nous orientons, nous conseillons, nous accompagnons les entreprises d'une même voix. Nous sommes pro-actifs, nous avons déjà soutenu un millier d'entrepreneurs. Nous sommes plus forts quand nous chassons en meute », métaphore que se plaisait à répéter le prédécesseur de la Préfète Violaine Démaret.

Contacts : Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 04 90 80 65 42

Direction des Finances Publiques : 04 90 27 56 03

Coût de l'énergie : le cri d'alarme de la CPME de Vaucluse



Alors que Bruno Lemaire, le ministre de l'économie, vient de promettre que 600 000 TPE (Très petites entreprises) allaient bénéficier d'un tarif de 280€/MWh en moyenne sur l'année afin de limiter les effets des prix excessifs de l'énergie, Bernard Vergier, président de la CPME de Vaucluse estime qu'il est urgent d'apporter une solution pérenne à l'échelle européenne afin de faire face à cette nouvelle crise qui pourrait impacter sévèrement l'activité économique. Il rappelle également que sa confédération est à la disposition des entrepreneurs locaux afin de les épauler durant cette période pleine d'incertitudes.

Ecrit par le 10 avril 2025

« Il y a eu d'abord les grèves, puis les gilets jaunes, ensuite le Covid, après la guerre en Ukraine, avec l'explosion du coût des matières premières, les hausses de carburants et maintenant le prix excessif de l'énergie... La coupe est pleine », prévient Bernard Vergier, président de [la CPME \(Confédération des petites et moyennes entreprises\) de Vaucluse](#).

« Nous avons l'exemple d'un adhérent restaurateur avec 5 salariés dont la facture d'électricité vient de passer de 1 000€ à 12 000€ par mois ! Même en changeant de fournisseur, sa facture mensuelle va passer à 6 000€. C'est une hausse qui représente un salaire chargé. C'est-à-dire qu'au final, ces augmentations de l'énergie risquent d'avoir pour conséquence de supprimer des emplois », poursuit Bernard Vergier.

Des remontées catastrophiques du terrain alors que toutes les factures ne sont pas arrivées

« Nous avons des remontées catastrophiques de la part de nos adhérents, s'alarme le président de la confédération vauclusienne qui comptera bientôt près d'un millier d'adhérents dans le département. Et là ce n'est que le début, car les factures ne sont pas encore arrivées chez tout le monde. Nous ce que l'on veut c'est que les pouvoirs publics anticipent cette situation et qu'ils la gèrent sinon nous allons au-devant de très graves déconvenues. Il faut arrêter cette hémorragie au niveau européen car c'est le 'petit' qui va encore souffrir alors que c'est lui qui fait tourner l'économie et crée des emplois. On va droit dans le mur ! C'est une bombe à retardement dont le décompte va bientôt s'achever car si en ce moment on reçoit les factures, dans trois mois il y aura combien d'entreprises et d'emplois en moins ? D'ailleurs, depuis quelques mois déjà on observe un frémissement du nombre de procédures collectives au tribunal de commerce. Ce n'est pas encore inquiétant, mais il va falloir être très vigilant sur le 1^{er} semestre 2023. »

« C'est une bombe à retardement dont le décompte va bientôt s'achever ! »

Bernard Vergier

Alors que l'augmentation du coût des matières premières a particulièrement impacté les secteurs du BTP et de l'agroalimentaire, les entrepreneurs Vauclusiens, à l'image du reste du pays, doivent aussi faire face à des très grosses difficultés à recruter.

« Tous les métiers énergivores vont être en première ligne et il n'y a pas que les boulangers dont on parle beaucoup en ce moment pour illustrer ce phénomène, insiste le président de la CPME 84. Il y a l'industrie agroalimentaire, comme on vient de le voir avec l'usine Raynal et Roquelaure de Camaret qui a arrêté temporairement sa production à cause des prix de l'énergie, la restauration, les lieux accueillants du publics avec des espaces à chauffer... Ceux qui n'ont pas réussi à rembourser le PGE comment vont-ils faire face aux hausses des factures de l'énergie de plusieurs milliers d'euros. »

« Il y a aussi des entreprises qui nous disent qu'il y a du travail mais qu'elles refusent de répondre à des marchés publics, lancer des projets de développement ou prendre des contrats à l'export faute de main-d'œuvre, ou en raison du coût des matières premières et maintenant de l'énergie. Il faut trouver des solutions : c'est une urgence vitale pour l'économie de notre pays. »

Ecrit par le 10 avril 2025

Le feu de paille des aides

« Bien sûr il y a des aides, mais elles ne sont largement pas suffisantes pour couvrir l'explosion des factures, complète le président Vergier. Mais de toute façon on ne cherche pas d'aides, on ne veut pas d'aides. Il faut arrêter avec ces aides. Les aides c'est un feu de paille, on veut juste travailler convenablement et être rémunéré en conséquence. On veut une inflation raisonnable et un coût de l'énergie raisonnable. Il n'est pas normal que l'on soit pris en otage comme cela. »

Le risque de découragement des chefs d'entreprise

« Il y a des artisans qui ne gagnent pas 2 000€ par mois alors pour payer 8 000€ de plus d'électricité... Pour les toutes petites entreprises, le risque est aussi que les chefs d'entreprises baissent les bras devant toutes ces difficultés qui s'accumulent. A bout d'un moment, il ferme en se disant qu'il y aura bien une caisse qui le récupérera et qu'il ne sera pas plus malheureux que certain. C'est tout ! A quoi cela sert qu'il s'embête avec des soucis avec son propriétaire, l'Urssaf, l'inspection du travail... On en prend des coups sur la tête quand on est chef d'entreprise. Il faut arrêter à un moment. »

« Il faut que tout le monde sache qu'à la CPME 84 on se met en quatre pour les entrepreneurs vauclusiens. »

C'est pour cela que la CPME entend poursuivre son action d'appui aux entreprises vauclusiennes.

« Je ne suis pas là pour moi, je suis là pour les chefs d'entreprises et ceux qui ont besoin de tous les services que la CPME peut apporter aux entrepreneurs mais aussi aux pouvoirs publics et aux services administratifs, insiste celui qui rappelle qui intervient bénévolement.

Il faut que tout le monde sache qu'à la CPME 84 on se met en quatre pour eux car en ce moment il y a un très gros souci qui risque de foutre le pays en l'air. »

Une des CPME les plus dynamiques de France

« Nos adhérents sont accompagnés au quotidien et sont 'privilegiés' par rapport à ceux qui sont dans la nature et livrés à eux-mêmes. Nous proposons plus d'un rendez-vous par semaine ainsi que des visites mensuelles d'entreprises qui sont un vrai succès. Nous proposons un service personnalisé et confidentielle à l'année à tous nos adhérents. Nous disposons de trois permanents et nous allons encore recruter pour augmenter notre offre de services. C'est certainement pour cela que nous sommes l'un des départements les plus dynamiques parmi les CPME de France. »

Ecrit par le 10 avril 2025



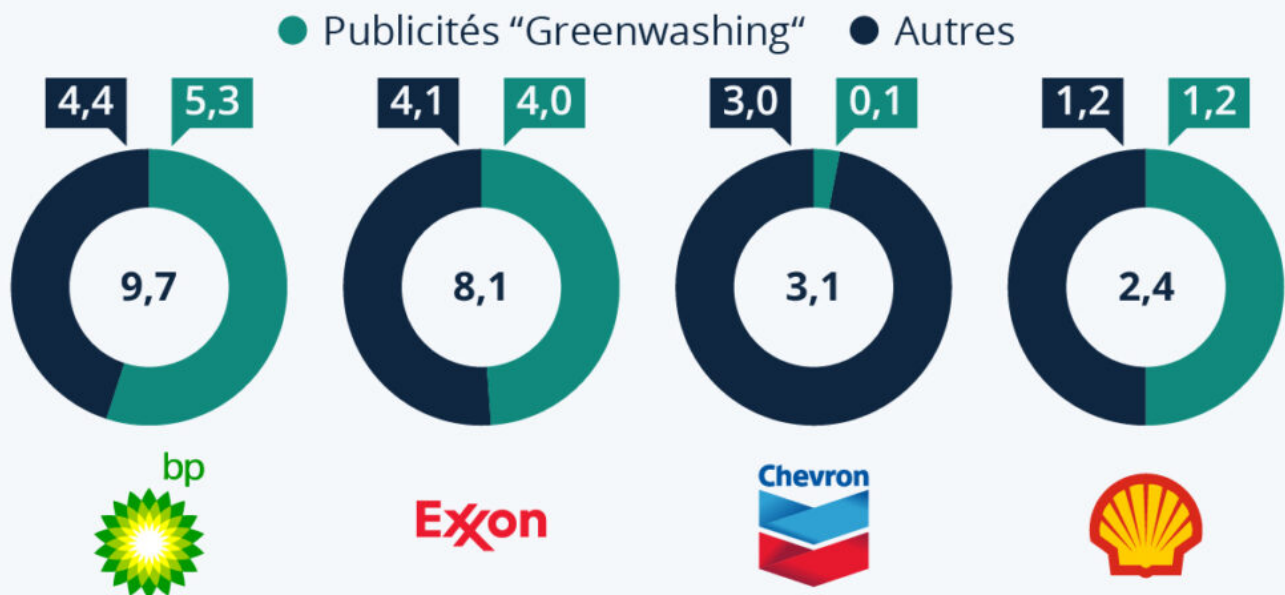
[Julie Mous](#), assistante commerciale en charge du pôle femmes de la CPME 84, Bernard Vergier, président de la CPME de Vaucluse, et [Olivier Pieri](#), secrétaire général.

Les géants du pétrole cherchent à reverdir leur blason

Ecrit par le 10 avril 2025

Les géants du pétrole cherchent à reverdir leur blason

Dépenses publicitaires sur Google Ads aux États-Unis des sociétés suivantes sur deux ans, selon le type (millions de \$) *



* Du T3 2020 au T3 2022. Publicités "Greenwashing" : liées aux recherches Google sur les énergies renouvelables, la durabilité, les entreprises respectueuses de l'environnement.

Source : Center for Countering Digital Hate



statista

La plupart des gens utilisent le moteur de recherche [Google](https://www.google.com) pour trouver des informations fiables sur des sujets qui les intéressent, selon une [étude](#) du CCDH (Center for Countering Digital Hate). D'après ce sondage, 73 % des participants américains ont déclaré qu'ils pensaient que la plupart ou la totalité des informations qu'ils trouvaient lors de leurs recherches sur Google étaient correctes et dignes de confiance.

Écrit par le 10 avril 2025

Le rapport révèle également que les grandes [compagnies pétrolières](#) et gazières en profitent ainsi pour afficher des publicités dans les recherches Google afin d'influencer les utilisateurs recherchant des informations sur le [changement climatique](#), notamment sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans cette crise. Cinq des plus grandes sociétés du secteur des combustibles fossiles, ExxonMobil, BP, Chevron, Shell et Aramco, ont dépensé au total 23,7 millions de dollars en publicités sur Google aux États-Unis au cours des deux dernières années (T3 2020 au T3 2022). En utilisant l'outil d'analyse de sites web Semrush, les chercheurs ont découvert que près de la moitié de ces dépenses marketing, soit 10,9 millions de dollars, constituaient du « greenwashing », c'est-à-dire des annonces destinées à donner une image écologique trompeuse de ces organisations.

Dans le détail, cette somme comprend 5,7 millions de dollars que les cinq entreprises ont dépensés pour des annonces s'affichant lors de requêtes de recherche liées à la durabilité environnementale. 5,2 millions de dollars supplémentaires ont été dépensés par ces compagnies pétrolières pour des publicités ciblant les recherches sur les entreprises elles-mêmes, comme le nom de la société, et contenant des formulations relatives à la durabilité écologique. D'importantes sommes d'argent que Google a volontiers accepté.

Comme le montre notre graphique basé sur les données du CCDH, c'est BP qui a dépensé le plus d'argent sur [Google Ads](#) pour reverdir son blason : le géant britannique de l'énergie a dépensé 9,7 millions de dollars sur deux ans pour des annonces sur le moteur de recherche, dont 5,3 millions de dollars concernaient des publicités empreintes d'écoblanchiment.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

Énergie et climat : ce qui change en ce début d'année

Ecrit par le 10 avril 2025



De nouvelles mesures ont pris effet le 1er janvier pour faire face aux crises énergétique et climatique, et leurs conséquences sur le pouvoir d'achat des Français.

En ce qui concerne les particuliers, la hausse des tarifs réglementés de vente du gaz naturel est limitée à 15%. Ce bouclier tarifaire s'applique pour les consommateurs résidentiels consommant moins de 30MWh par an et les copropriétés disposant à titre individuel d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel.

Les entreprises et collectivités, de leur côté, bénéficient désormais de l'amortisseur électricité, destiné notamment aux petites et moyennes entreprises ayant moins de 250 salariés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 43 millions d'euros de bilan. Pour les structures n'ayant pas d'activités concurrentielles, 50% de la facture (part énergie) au-delà de 180€/MWh et dans la limite de 500€/MWh est pris en charge par l'État. Cette mesure permet également la prise en charge 20% de la facture totale d'électricité pour un consommateur ayant une part énergie de 350€/MWh.

Objectif neutralité carbone d'ici 2050

Il est désormais interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou service est neutre en carbone, à moins de présenter et de rendre accessible le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, la trajectoire de réduction prévue de ces émissions, et les modalités de compensation des émissions résiduelles.

Les entreprises ont également l'obligation de déclarer l'ensemble des émissions indirectes significatives, qui concernent notamment les émissions associées à l'utilisation des produits vendus ou les déplacements domicile-travail des salariés.

Ecrit par le 10 avril 2025

Sobriété énergétique

Désormais, l'accompagnement des ménages lors de rénovations énergétiques de l'habitat privé est obligatoire. Il passe par le dispositif MonAccompagnateurRénov' pour lequel des aides MaPrimeRénov' Sérénité vont être mobilisées.

Depuis le 1er janvier, un logement ne peut être qualifié d' « énergétiquement décent » que lorsque sa consommation d'énergie, estimée par le Diagnostic de performance énergétique (DPE) et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, sera inférieure à 450kWh/m² en France métropolitaine. Les logements qui consomment au-delà ne peuvent plus être proposés à la location.

Les déplacements

La remise de 30 centimes par litre de carburant acheté a pris fin en même temps que l'année 2022 et laisse place à une indemnité de 100€ pour les travailleurs français modestes qui utilisent leur voiture pour se rendre au travail. Les personnes pratiquant le covoiturage se verront également attribuer une prime de 100€ reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif.

Les véhicules de tourisme neufs, eux, disposent désormais d'un nouveau barème du malus sur les émissions de CO₂. Il s'applique à partir de 123 grammes de CO₂/km. Pour ce niveau de pollution, la taxe est de 50€. Le seuil de 1000€ sera atteint dès 146 grammes de CO₂/km. La dernière tranche du barème s'élèvera à 50 000€ pour les véhicules ayant un taux de CO₂ supérieur à 225 grammes de CO₂/km.

V.A.

La Région Sud lance un Chèque Urgence Energie pour venir en aide aux boulangers-pâtisseries et aux TPE

Ecrit par le 10 avril 2025



La [Région Sud](#) lance un Chèque Urgence Energie pour venir en aide à aux boulangers-pâtisseries et aux TPE de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette aide vient dans un contexte de très forte hausse des tarifs énergétiques actuelle en France. Ce sont donc 3M€ qui sont débloqués immédiatement à destination des très petites entreprises régionales.

« Ce Chèque Urgence Energie sera essentiel pour aider nos TPE à traverser cette période, explique [Renaud Muselier](#), président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est clair : ne laisser personne sur le bord du chemin, comme nous le faisons depuis mars 2020 pour l'ensemble des entreprises du territoire. Il s'agira aussi de s'inscrire dans la complémentarité avec les dispositifs de l'Etat, pour éviter les doublons. C'est du concret et une aide très attendue. La boulangerie c'est souvent le commerce central de nos quartiers, de nos villes et de nos villages. »

Eviter la disparition de nombreuses entreprises

Ce chèque a pour but de soutenir les TPE directement touchées par les effets négatifs des nouveaux coûts importants de l'énergie et ainsi éviter leur affaiblissement ou leur disparition. Le soutien sera calculé sur la base du chiffre d'affaires des structures et du coût effectif de la facture énergétique. Il sera aussi mis en lien et adapté en fonction des annonces du gouvernement et des dispositifs d'Etat afin de

Ecrit par le 10 avril 2025

créer une complémentarité et ainsi d'éviter les similitudes trop importantes.
Enfin, pour accéder à cette aide de la région, il sera considéré les conséquences financières effectives pour les entreprises concernées et notamment les boulangeries qui sont les premières touchées par les complications liées à l'énergie. Un autre accompagnement existait pour la redynamisation des territoires et des centres-villes pour les petites entreprises et les artisans : le programme 'Zéro rideau fermé', celui-ci sera encore en place en parallèle de ce nouveau Chèque Urgence Energie.

M.C.